



Bilan moral

août 2020 - juillet 2021

I/ Marché du travail	2
a/ Recrutements MCF	2
Suivi MCF	2
Bilan MCF	2
b/ Recrutements au CNRS	3
Bilan	3
Déclassements et révocations	3
Recrutement par la “voie contractuelle”	4
c/ Suivi et signalement des offres pourries	4
II/ Rapports	5
a/ Vacataires	5
b/ Chômage	6
III/ Mobilisations et plaidoyer	6
a/ La Loi de Programmation de la Recherche (LPR)	6
b/ Droits des vacataires	7
c/ Rétention des notes	8
d/ Soutiens individuels	8
III/ Relations avec autres acteurs ESR	9
a/ CJC	9
b/ AFSP	10
c/ Intersyndicale	10
d/ Collectifs locaux/disciplinaires	10
IV/ Gestion interne de l’association	11
a/ Composition du Bureau 2020-2021	11
b/ Réunions du Bureau	12
c/ Gestion de la liste	12
d/ Communication externe	12

I/ Marché du travail

a/ Recrutements MCF

Suivi MCF

Le suivi des recrutements au grade de maître·sse de conférences (MCF) en science politique (et sociologie/démographie) constitue une activité centrale et traditionnelle dans la vie de l'association. Il consiste à recueillir les informations sur les postes pérennes mis au concours auprès des établissements recruteurs, à les publier sur le site de l'association au fur et à mesure de la campagne afin de faciliter la diffusion de l'information parmi les candidat·es, et à produire un bilan annuel analysant l'état du marché du travail académique à chaque nouvelle campagne. Il est le principal document de suivi des recrutements édité dans la discipline, et est destiné autant aux candidat·es qu'aux membres de comités de sélection désireux·ses d'améliorer leurs pratiques.

Cette année, le bureau a suivi les recrutements en sections 04 et 19. Seulement 10 postes ont été mis au concours en 04 en session synchronisée (et un au fil de l'eau). En section 19, 19 postes étaient ouverts en session synchronisée et deux au fil de l'eau. Le bureau a proposé un [tableau à remplir pour les membres de CoS](#), mais cela n'a pas entièrement fonctionné, de nombreuses informations manquaient. Le bureau a parfois dû envoyer de nombreuses relances pour obtenir les informations sur les compositions des comités, les dates de sélection et d'audition, ainsi que les listes d'auditionné·es et le classement.

Les universités Lyon 3 (poste 4375) et Toulouse 3 (poste 4691 en section 19) se sont faites remarquer par leur refus de transmettre les listes d'auditionné·es ou les classements.

Le bureau souhaite souligner, encore une fois, les réticences fortes à la transparence qui existent, et le manque de coordination entre universités pour éviter les chevauchements d'audition. En section 04, pour 11 postes ouverts, 5 étaient en situation de chevauchement.

Enfin, nous souhaitons féliciter les chercheur·ses en sciences de l'information et de la communication (section 71) qui ont lancé un [wiki auditions](#), rejoignant les sections 19 ([sociologie, démographie](#)) et 70 ([sciences de l'éducation](#)). Nous sommes ravi·es de voir ces initiatives se multiplier et nous leur souhaitons bien du courage pour obtenir plus de transparence dans les recrutements !

Bilan MCF

Publié en mars 2021, le [bilan des recrutements MCF 2020](#) fait état de plusieurs constats - dont certains renouvelés depuis plusieurs années :

- Le nombre de postes mis au concours est ridicule compte tenu du nombre de candidat·es et de l'état de la science politique à l'Université : 17 postes en 04 (29

candidat·es par poste contre 7 candidat·es par poste toutes disciplines confondues au sein de l'ESR).

- Les conditions de recrutement des candidat·es aux métiers de la science politique sont plus défavorables encore que celles constatées à l'échelle de l'ensemble des 41 disciplines. Recruté·es un peu plus tard que les autres (35 ans contre 34 ans pour l'ensemble des docteur·es), ils et elles passent plus de temps dans des situations précaires puisque les recrutements interviennent 4 ans après la soutenance, alors que la moitié des docteur·es toutes disciplines confondues sont recruté·es moins de deux ans après leur première qualification.
- L'exploitation des données issues du questionnaire de l'ANCMSP aux candidat·es de cette campagne permet par ailleurs une réelle amélioration des connaissances des conditions pratiques de la campagne. On est ainsi en mesure de constater certains points relativement peu connus tels que les **coûts financiers** que représente une campagne pour les auditionné·es (ces coûts étant encore en France non pris en charge par les établissements recruteurs - à l'exception de l'IEP de Bordeaux cette année) ou encore la **rapidité des auditions** (seule la moitié des auditionné·es a été entendu 30 min ou plus par le jury !).

À noter : lors de ce bilan, un nouveau mode de fonctionnement a été testé. Quatre adhérent·es de l'association non membres du bureau ont épaulé les membres du bureau dans la collecte de données et la rédaction du document. Nous espérons pouvoir renouveler cette expérience, en faisant appel, sur des travaux ponctuels, à des adhérent·es de l'association afin de venir aider les membres du bureau sur différents dossiers.

b/ Recrutements au CNRS

Bilan

Comme pour l'année passée, nous nous sommes attachés à réaliser un bilan des recrutements au CNRS en sections 36 et 40. Celui-ci est encore en cours d'écriture et devrait paraître au cours de l'été. Afin de renforcer la précision du bilan, nous avons cette année demandé aux 53 candidat·es auditionné·es dans ces deux sections en 2020 de nous envoyer leur CV (avec liste des publications). La quasi-totalité de celles-ci et ceux-ci ont accepté, ce qui nous a permis de réaliser une base de données rassemblant des informations variées et précises sur le profil des auditionné·es : nombre de publications, revues de publication, prix de thèse, réalisation d'un post-doc, laboratoires demandés, etc.

Déclassés et révocations

Outre la réalisation du bilan, le CNRS nous a également beaucoup occupé·es l'année passée en raison de l'annulation du concours 2019 en section 36 par le Tribunal administratif. Le [jugement du 7 octobre 2020](#) annule en effet le concours pour rupture d'égalité entre les candidat·es. Les conséquences de ce jugement sont désastreuses : les candidat·es déclassé·es n'ont toujours pas obtenu de postes au CNRS, et les cinq chargé·es de recherche recruté·es en 2019 ont perdu le bénéfice du concours. Nous avons été en contact avec les deux parties afin de leur apporter notre soutien.

Ce soutien s'est d'abord traduit par deux communiqués. Un [premier communiqué](#) est paru en novembre 2020 afin de publiciser le jugement et appeler à une solution pour les deux parties. Un [second communiqué](#) est paru en janvier 2021, dans lequel nous demandons la démission du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS), premier responsable (mais pas le seul) de ce fiasco.

En parallèle, nous avons réalisé un travail de plaidoyer à destination du cabinet de F. Vidal et des parlementaires, afin de soutenir la tentative des cinq chargé·es de recherche révoqué·es cherchant à récupérer leur poste par la "voie législative". Nous avons écrit au cabinet et aux député·es membres de la commission des affaires culturelles en décembre 2020 afin que ceux-ci et celles-ci soutiennent un [amendement](#) au projet de la loi de finances validant la titularisation des cinq révoqué·es, mais le gouvernement s'y est opposé. Plusieurs député·es issus de différents groupes ont ensuite déposé en janvier 2021 une [proposition de loi visant](#) à réintégrer les cinq chargé·es de recherche révoqué·es. Cette proposition n'a pas encore été inscrite à l'agenda de l'Assemblée. En outre, nous avons été en contact avec l'un des députés porteurs de cette proposition (Sébastien Nadot), lequel s'est fait le relais d'une [question parlementaire](#) à F. Vidal (rédigée par le bureau de l'ANCMSP) et d'un courrier au médiateur du CNRS demandant des explications sur la rupture d'égalité du concours 2019 et des garanties pour assurer la bonne tenue du concours 2020 en section 36. Nous craignons en effet que ce type d'annulations soit amenées à se reproduire, en section 36 comme dans d'autres sections.

Recrutement par la "voie contractuelle"

Pour finir sur nos activités au sujet du CNRS, nous nous sommes intéressés aux recrutements au CNRS par la "voie contractuelle", réservée aux chercheur·ses en situation de handicap. Nous avons dénoncé par le biais d'un [communiqué](#) l'opacité de cette procédure, qui favorise les candidat·es les mieux inséré·es auprès des directions de laboratoire. Il serait préférable que les chercheur·es en situation de handicap candidatent au concours par la voie normale, avec des quotas réservés.

c/ Suivi et signalement des offres pourries

Le Bureau a suivi tout au long de l'année la diffusion d'offres d'emploi sur la liste. A chaque fois que cela a été nécessaire, nous avons écrit aux recruteur·ses pour leur demander d'utiliser la grille élaborée par le Bureau afin de préciser les conditions de travail et d'emploi des offres de [vacation](#) et de [post-docs](#). Nous avons également rappelé l'existence (et l'importance) de cette grille dans un mail du 11/12/20. Ces rappels ont conduit certains recruteur·es à rediffuser leurs offres et d'autres à utiliser la grille (ou tout du moins à en reprendre la plupart des éléments). Dans certains cas, nous avons interpellé directement les recruteur·ses sur la liste, lorsque l'offre nous paraissait particulièrement problématique : mail sur une tenure track à Sciences Po Paris le 16/03/21, mail sur un post-doc à temps partiel dans le cadre de l'ANR "Gilets Jaunes" le 11/05/21, mail sur les ATER de six mois à l'Université de Clermont-Ferrand le 01/06/21 ; mail du 08/06/21 sur le remboursement des frais de transport suite à une offre d'ATER publiée par l'UPEC.

II/ Rapports

a/ Vacataires

En 2020, nous avons renouvelé un questionnaire sur les conditions de travail des vacataires d'enseignement, dont une première version avait été diffusée en 2019. Le questionnaire 2020 intégrait des questions visant à prendre en compte l'impact de la crise du COVID-19 sur les conditions de travail.

Entre 2019 et 2020, l'enquête de l'ANCMSP sur les conditions d'emploi et de travail des vacataires a permis de recueillir plus de 260 réponses sur des missions d'enseignement réalisées dans plus de 40 établissements en France, en région parisienne comme en province. Les répondant-es sont des enseignant-es en science politique, en sociologie, ou dans d'autres disciplines, de SHS ou non (histoire, arts, lettres, langues, santé, orthophonie, STAPS, pharmacie, mathématiques, etc.).

L'analyse du questionnaire a montré que la vacation d'enseignement est loin d'être réservée à des doctorant-es en cours de formation. Une part significative d'heures d'enseignement est assurée par des enseignant-es docteur-es, ce qui traduit la précarisation croissante de l'ESR et l'allongement de la file d'attente pour les prétendant-es à un poste d'enseignant-e-chercheur-se titulaire.

Les vacataires ayant répondu à l'enquête assurent de très nombreuses heures d'enseignement : en 2020, 70% des vacataires assurent plus de 36 HETD, et 20% plus de 96 HETD. Contrairement à l'idée répandue selon laquelle les vacances ne sont qu'un complément de revenu (donc dispensables), pour plus d'un-e vacataire sur 4, les vacances représentent plus de 50% de leurs revenus annuels (ces vacataires sont autant des ATV que des CEV). Pour 1 vacataire sur 3, les vacances représentent plus de 30% de leurs revenus annuels.

Les principaux problèmes identifiés ont trait au paiement des vacances. Malgré la circulaire Mandon n° 2017-078 encourageant la mensualisation du paiement, celle-ci est très rare (6% des réponses en 2020). Les retards de paiement sont la règle ; ils s'échelonnent entre un et plus de six mois après la réalisation de l'enseignement. Les contrats de vacation, qui identifient les droits et les devoirs des vacataires, sont le plus souvent signés après le début de la mission, et parfois inexistantes.

On remarque également de nombreuses situations illégales, comme la rémunération de cours magistraux au tarif TD ou le paiement d'un nombre d'heures inférieur au nombre d'heures effectivement dispensées. De plus, les tâches considérées comme "annexes", comme la surveillance et/ou la correction des examens terminaux, mais aussi les tâches administratives ou pédagogiques, ne sont toujours pas rémunérées.

Alors que la rémunération des vacances est très faible (sous le SMIC horaire), il est urgent de revoir ce statut, à la fois par la revalorisation et la mensualisation de la rémunération, la

prise en charge effective par les établissements des frais de transport, et l'accès à des ressources matérielles permettant l'enseignement.

Le [Rapport sur les conditions de travail des enseignant·es vacataires de l'ESR](#) produit en 2020 par l'association a donné lieu à une reprise dans le média [Campus matin](#). L'ANCMSP a également contribué à la [cartographie des emplois précaires dans l'ESR](#), produite par le même média.

b/ Chômage

Sur la base d'un appel à témoignages de doctorant·es et docteur·es ayant fait l'expérience du chômage, ainsi que d'informations collectées via l'étude des textes de loi, décrets, circulaires et informations disponibles sur les sites de Pôle Emploi, l'Unedic, et d'autres sources, l'ANCMSP a produit en 2021 un [guide à destinations des enseignant·es-chercheur·es précaires de l'ESR](#). Les règles d'indemnisation étant complexes et les situations variant considérablement d'un cas à un autre, y compris dans la relation avec les conseiller·es Pôle Emploi, ce guide a vocation à présenter les règles générales qui s'appliquent et à alerter sur des problèmes récurrents.

Y sont abordées les questions suivantes : l'inscription à Pôle Emploi (a-t-on le droit de percevoir des allocations chômage quand on est doctorant·e ?), l'obtention de l'attestation employeur, le recours à la formation continue, la définition de la recherche d'emploi, le refus d'indemnisation, la gestion de la relation avec les conseiller·es, la déclaration des vacances, etc.

En plus de la production de ce guide, du recueil de témoignages et des conseils individuels, l'association a assuré un suivi des évolutions de la réforme de l'assurance-chômage, dont l'entrée en vigueur a été suspendue par un récent arrêt du Conseil d'État (en juin 2021), afin d'en anticiper les conséquences potentielles pour les précaires de l'ESR. Pour l'ensemble de ces dossiers, nous avons pu bénéficier des éclairages bienvenus de Claire Vivès, sociologue spécialiste des enjeux de chômage, que nous remercions vivement au passage.

II/ Mobilisations et plaidoyer

a/ La Loi de Programmation de la Recherche (LPR)

Le travail de plaidoyer du Bureau de l'ANCMSP au sujet de la LPR a débuté en 2020 et s'est majoritairement déroulé dans le cadre de la CJC, au sein de laquelle le Bureau de l'ANCMSP a joué un rôle moteur sur ce dossier. Ce bilan moral se concentre sur le plaidoyer réalisé depuis août 2020 (pour la période antérieure, cf. le [précédent bilan](#)).

Le premier travail du Bureau via la CJC a été de décrypter les articles du projet de loi qui concernaient les jeunes chercheur·es, et d'élaborer des revendications et des contre-propositions pour les modifier en faveur de meilleures conditions de travail et de

financement des ceux et celles-ci. Cela s'est traduit par trois communiqués, un [premier](#) sur l'insuffisance des financements doctoraux (nombre de contrats, rémunération), un [second](#) sur les nouveaux contrats précaires prévus par la LPR (contrats postdocs, contrats doctoraux de droit privé, CDI de mission, chaires de professeur junior), et un [troisième](#) sur le nouveau cadre d'accueil des chercheurs étrangers (dont doctorant-es et docteur-es sans poste) réalisant un séjour de recherche en France. Ces communiqués ont obtenu une bonne visibilité, notamment en étant relayés par une dépêche AEF.

Le deuxième travail du Bureau (toujours via la CJC) a été de promouvoir nos revendications (traduites en amendements, qu'il est possible de consulter [ici](#) et [ici](#)) auprès des décideurs publics, c'est-à-dire auprès du cabinet de F. Vidal et des parlementaires. Outre différents courriels, le Bureau de l'ANCMSP a contribué à préparer ou a participé directement aux réunions suivantes : échange avec le cabinet Vidal ; audition avec les député-es rapporteur-es de la LPR ; audition avec des député-es LFI ; audition avec la présidente du groupe PS à l'Assemblée ; audition avec les rapporteur-es sénateur-trices de la LPR ; audition avec des sénateur-trices PS ; échange avec Sylvie Bauer (présidente du CNU) ; échange avec le rapporteur du budget de l'ESR (en lien avec la LPR) pour le PLF 2021. Ce travail de plaidoyer - complexe et chronophage - nous a occupé-es jusqu'à fin 2020.

Le rapport de force étant très déséquilibré, les effets de ce plaidoyer semblent toutefois limités. On peut estimer que nous avons (via la CJC) obtenu quatre avancées dans le texte final de la LPR par rapport au texte initial : 1) une durée minimale d'un an pour les contrats postdoctoraux et pour les CDI de mission ; 2) une reconnaissance du rôle des Écoles doctorales lors du recrutement d'un-e doctorant-e sous contrat doctoral de droit privé par une entreprise (rôle de contrôle des conditions d'accueil lors de la première inscription et des réinscriptions) ; 3) la mensualisation des enseignant-es vacataires pour la rentrée universitaire 2022 ; 4) la convocation (non advenue à ce jour) d'un groupe de travail sur les conditions de travail des enseignant-es vacataires, auquel seraient conviées les associations de jeunes chercheur-es.

Le troisième travail (débuté en 2021 et toujours en cours) du Bureau de l'ANCMSP vis-à-vis de la LPR renvoie à la mise en œuvre de la loi (cf. [ici](#) et [ici](#)) : nous avons identifié plusieurs pistes d'action pour en limiter les effets les plus néfastes ; nous suivons attentivement la préparation des décrets et arrêtés d'application de la loi, sur lesquels la CJC n'a jusqu'à présent pas été consultée (le Bureau a toutefois participé via la CJC à un échange - peu concluant - avec le cabinet de F. Vidal sur ce sujet). Enfin, la dimension budgétaire de la LPR se joue chaque année au moment des projets de la loi de finances (ou des lois de finances rectificatives) : il nous faudra nous mobiliser à chaque fois que nécessaire en faveur d'une augmentation des financements publics de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment en matière de financements doctoraux et de plafonds d'emploi.

b/ Droits des vacataires

Depuis plusieurs années, le Bureau de l'ANCMSP se mobilise pour une amélioration des conditions de travail des vacataires d'enseignement : par un travail d'objectivation statistique, par un repérage et signalement des offres pourries, ou par des plaidoyers (via la

CJC notamment). Cette année, nous avons décidé d'investir davantage les questions juridiques, en produisant et diffusant un ensemble de fiches intitulées "[vacataires, faites valoir vos droits](#)" !

Deux fiches ont été rédigées à ce stade : la [première](#) explique comment revendiquer la signature de son contrat auprès de l'administration ; la [seconde](#) explique comment demander le remboursement partiel de l'abonnement de transport auprès des établissements employeurs, en rédigeant un [recours hiérarchique](#).

Ce travail se poursuit sur trois principales questions : les obligations de surveillance et de correction des copies ; les délais de paiement ; la légalité du recrutement de vacataires pour occuper des emplois permanents. Une réflexion est également en cours sur l'opportunité d'ouvrir ce travail à des personnes extérieures à l'association (dotées de compétences juridiques), et d'entamer un travail conjoint avec les organisations syndicales sur ce sujet.

c/ Rétention des notes

Le Bureau de l'ANCMSP considère depuis plusieurs années (voir [ici](#) et [ici](#)) que la rétention des notes constitue un moyen d'action efficace des précaires de l'ESR, encore insuffisamment exploité. Nous avons cette année poursuivi notre réflexion à ce sujet, notamment en réaction aux échecs des différentes mobilisations contre la LPR (motions, tribunes, manifestations, "écrans noirs", etc.). Cette réflexion s'est traduite notamment par la publication d'un [billet en défense](#) de la rétention des notes.

Nous avons ensuite cherché à passer des discours à la pratique, en organisant une [réunion nationale](#) ouverte à tous.tes les non-titulaires de l'ESR afin de construire un mouvement de rétention des notes au second semestre en faveur d'une amélioration des conditions de travail des précaires. Outre les membres du Bureau de l'ANCMSP, cette réunion a rassemblé une dizaine de non-titulaires en SHS, issues de différentes universités et de plusieurs collectifs de précaires. Cette réunion doit être considérée comme un échec en ce qu'elle n'a pas abouti à une mobilisation, mais elle a toutefois permis de nouer des contacts et d'échanger sur les conditions de possibilité d'un mouvement de rétention.

d/ Soutiens individuels

Le bureau de l'ANCMSP reçoit de nombreuses demandes d'aide individuelles, le plus souvent de non-titulaires, mais également, à de plus rares occasions, de titulaires. Sans restituer de manière exhaustive toutes ces demandes, celles-ci portent le plus souvent : sur des problèmes liés aux conditions de travail sous contrat de vacation (délais de paiement, prise en charge des frais de transport, retard dans la signature du contrat), sur des questions liées à l'assurance chômage, sur les recrutements en tant qu'ATER, sur la qualification au CNU, sur des difficultés liées à la soutenance, et cette année, sur la prolongation des contrats doctoraux. Le bureau s'efforce d'y répondre dans les meilleurs délais, en fonction de notre expertise. Enfin, nous proposons régulièrement de faire un

courrier d'interpellation, si cela est utile à la personne qui nous sollicite, et il est par ailleurs fréquent que nous renvoyons les personnes vers les syndicats locaux pour leur soutien.

III/ Relations avec autres acteurs ESR

a/ CJC

L'implication du bureau de l'ANCMSP à la CJC s'est globalement limitée au plaidoyer contre la Loi de Programmation de la Recherche (voir la partie II.a). La CJC a été assez peu active en dehors de ce chantier, de par le très faible nombre de membres actif-ves.

Les discussions concernant la manière dont a été organisée et gérée l'Assemblée Générale de décembre 2019 ne sont toujours pas closes. Lors du conseil d'administration de l'été 2020, le bureau a proposé un communiqué d'excuses adressé à toutes les parties impliquées, qui a été validé et a circulé sur les listes de la CJC. Une motion affirmant la volonté de la CJC de lutter contre les situations de harcèlement moral et sexiste a également été adoptée. Enfin, le bureau a participé à un travail sur les statuts de la confédération pour définir une procédure de règlement des conflits et éviter que la situation de 2019 ne se reproduise.

L'ANCMSP n'a pas participé à l'Assemblée générale de la CJC en décembre 2020. Peu après, le bureau de la CJC a informé ses membres que de nouvelles plaintes étaient formulées contre d'anciens membres du bureau de l'ANCMSP. De nouveaux éléments ont progressivement émergé (un certain nombre de réunions et de courriers reçus par le bureau et la coordination de la CJC n'avaient pas été transmis aux membres de la confédération) et ont demandé une réévaluation des positions défendues par le bureau de l'ANCMSP.

Après avoir pris connaissance des différents courriers et compte-rendus de réunions, le bureau de l'ANCMSP a demandé qu'un groupe de travail neutre soit établi pour analyser de manière objective les courriels ayant circulé sur les listes internes avant l'AG de décembre 2019 ainsi que les décisions prises par le bureau et la coordination de la CJC à ce moment-là. Le bureau a demandé que ce groupe de travail serve de médiateur avec les personnes ayant formulé des plaintes, et formule des recommandations pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise (y compris par la formation des membres de la CJC, via le Clasches par exemple). Le bureau a enfin précisé qu'il serait préférable, au vu de la position de l'ANCMSP dans l'affaire, que ses membres ne prennent pas part au groupe de travail. A ce jour, les propositions formulées par le bureau n'ont pas eu de suite concrète.

Les constats formulés en 2020 restent valides. La confédération compte très peu de membres actif-ves et les membres de l'ANCMSP sont souvent moteur-trices dans les activités de plaidoyer ou d'interpellation pour défendre les intérêts des chercheur-ses précaires. Des efforts ont été fournis par le nouveau bureau de la confédération, mais l'historique de manque de transparence et la lourdeur des procédures de la confédération pèsent encore sur les activités.

b/ AFSP

La représentation de l'ANCMSP au CA de l'AFSP a été régulière jusqu'à la session du 10 septembre 2020. Le Bureau de l'ANCMSP avait en effet accepté un partenariat entre nos deux associations, qui lui assurait un siège de représentant au CA de l'AFSP. Dans ce cadre, l'ANCMSP a participé à quelques initiatives lancées par l'AFSP. Elle a notamment signé le communiqué contre les coupes budgétaires envers les SHS en Europe le 18 septembre 2020.

Au-delà de ces activités communes, la relation entre l'ANCMSP et l'AFSP a fait l'objet de quelques tensions concernant la représentation de l'ANCMSP aux CA de l'AFSP. Le Bureau a effectué une demande de changement de représentant le 21 septembre 2020, acceptée par l'AFSP. Mais à la suite d'incompréhensions (non-réception des documents pour le CA) concernant la session du CA du 10 novembre 2020, le Bureau a souhaité redéfinir le cadre de représentation de l'ANCMSP au CA. L'AFSP souhaite qu'une seule personne nominalement désignée représente le bureau. Cette personne ne peut pas se faire remplacer par un·e autre membre du bureau, mais simplement donner sa procuration à un·e autre membre du CA (pour des raisons invoquées de confidentialité). Cette politique entre en confrontation avec le principe de non-personnalisation du Bureau de l'ANCMSP et a fondé notre première demande de procéder à un changement d'adresse email de contact et de représentation indéterminée du Bureau au CA de l'AFSP.

Le Bureau a ensuite pu participer normalement au CA de l'AFSP du 4 décembre 2020, mais a rencontré des problèmes de calendrier pour la session d'après, prévue le vendredi 16 mars 2021 à 14h30. Cela a à nouveau occasionné une demande du Bureau fin janvier 2021 de non-personnalisation de la représentation de l'ANCMSP au CA, demande restée sans réponse à ce jour.

Enfin, alors que l'ANCMSP s'était portée volontaire pour la construction du programme des Rencontres de la Science Politique 2020 (finalement reportées), en particulier pour animer des discussions sur l'état des recrutements, la précarité ou la mobilisation contre les lois portant atteinte à l'ESR, le bureau n'a pas été impliqué dans l'organisation des Rencontres de juillet 2021.

c/ Intersyndicale

Nous avons suivi les activités de l'intersyndicale de l'ESR, notamment dans la période de mobilisation contre la LPPR, en signant plusieurs communiqués, au besoin en soumettant des amendements rappelant les implications de ce projet de loi pour les précaires. Notre participation régulière aux réunions de l'intersyndicale a souffert d'un manque de ressources au sein du Bureau.

d/ Collectifs locaux/disciplinaires

Pour rappel, de mars à juin 2020, le Bureau de l'ANCMSP avait entamé un travail de recension des différents collectifs locaux et/ou disciplinaires de doctorant·es précaires qui s'étaient (ou non) mobilisés dans le cadre de la contestation de la LPPR.

Ce travail s'est poursuivi cette année, et le Bureau a pris l'initiative de contacter plusieurs des collectifs identifiés dans l'objectif de se présenter mutuellement et d'identifier de potentiels axes d'action communs. Le Bureau avait en effet identifié le besoin de tisser les liens avec les collectifs locaux afin de développer une complémentarité d'action entre les collectifs recensant et réglant beaucoup de problèmes de / dus à la précarité sur le terrain et l'ANCMSP, association nationale qui fournit entre autres un travail de plaidoyer et qui pourrait bénéficier d'échanges plus nourris avec ces collectifs locaux.

Plusieurs prises de contact ont pu aboutir à des rendez-vous en distanciel. Le Bureau a donc pu échanger avec le Collectif Marcel-le Mauss, avec un membre de ContribUniv puis avec le Groupe de Réflexion et d'Action des Jeunes Chercheurs et une membre des Précaires Lille lors de la réunion dédiée à la rétention des notes organisée par le Bureau le 26 mars 2021. Ces échanges ont permis l'ouverture de canaux de communication plus rapides entre nos structures et facilitent notamment le signalement de situations problématiques.

Enfin, le Bureau prévoit d'échanger avec le CECPN (Université de Nanterre) et le collectif Archéoenlutte mais n'a pas encore pu convenir d'une date.

IV/ Gestion interne de l'association

a/ Composition du Bureau 2020-2021

L'organe exécutif de l'ANCMSP, tel que prévu par les [statuts](#), est le [bureau](#). Lors de l'Assemblée générale du 16 juillet 2020, le bureau de l'association a été renouvelé. Plusieurs membres ont par ailleurs intégré le bureau au cours de l'année. A la date de l'AG (juillet 2021), la composition du Bureau est la suivante :

- BEHR Valentin, docteur en science politique de l'université de Strasbourg
- BRISSAUD Constantin, docteur en science politique de l'université de Strasbourg
- CHAHSICHE Jean-Michel, docteur en science politique de l'Université Paris 1 (intégré en septembre 2020)
- CHOUKROUN Ali, doctorant en science politique à Sciences Po Lyon (intégré en décembre 2020)
- DE FERAUDY Tatiana, doctorante en science politique à l'Université Paris 1 (secrétaire générale)
- GABORIAU Antoine, doctorant en études politiques à l'EHESS
- GRAZIANI Ornella, doctorante en sciences sociales à Università di Corsica-Pasquale Paoli (trésorière)
- LOUIS Julien, docteur en science politique de l'Université de Strasbourg (président)
- LABORDE Vanille, doctorante en science politique, IEP Aix-en-Provence (intégrée en janvier 2021)
- LAPLACE Lucie, doctorante en science politique, Université Lyon 2
- NEIHOUSER Marie, docteure en science politique, Université de Montpellier

Sont sorti-es en cours d'année :

- CORTINAS Joan, docteur en sociologie de l'EHESS (mai 2021)
- KELBEL Camille, docteure en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles (septembre 2020)
- POLLET Enora, doctorante en sociologie à l'Université Rennes 2 (janvier 2021)

Le bureau a sollicité les adhérent-es et inscrit-es sur la liste de diffusion pour rejoindre le bureau de l'association, en demeurant attentif au respect de la parité, et, dans la mesure du possible, aux équilibres géographiques et à la répartition doctorant-es / docteur-es.

Une réunion d'information et/ou d'intégration des potentiel·les intéressé·es a été organisée le 15 juin 2021 à 18h, par visioconférence.

b/ Réunions du Bureau

Le bureau de l'ANCMSP se réunit à intervalle régulier tout au long de l'année, au minimum une fois par mois : 10 réunions du bureau complet ont eu lieu entre septembre 2020 et juin 2021, auxquelles s'ajoutent des réunions des groupes de travail spécifiques (par exemple le groupe de travail dédié au bilan des recrutements MCF ou celui consacré au bilan des recrutements CNRS). Du fait du contexte sanitaire, les réunions de l'année universitaire 2020-2021 se sont toutes déroulées par visioconférence.

c/ Gestion de la liste

Une très longue interruption des serveurs a eu lieu entre le 1er et le 6 mars 2021, due à une intervention technique côté hébergeur qui a duré beaucoup plus longtemps que prévu. Toutes les listes et le site de l'ANCMSP ont été indisponibles pendant ce laps de temps, avant le redémarrage par Ouvaton.

La liste de diffusion de l'ANCMSP rassemble aujourd'hui 5483 personnes. Pour rappel :

1. La liste est gérée selon la charte de bonne conduite. Autant que possible, les membres du bureau laissent les abonné·es modérer leurs échanges seul·es. En cas de message contrevenant à la charte, des rappels sont envoyés en privé aux auteur-es, qui ne sont désinscrit-es que s'ils ou elles ne répondent pas à la demande du bureau.
2. Les validations de demande d'inscription se font très rapidement si l'adresse mail affiche précisément nom, prénom et institution de rattachement. Dans le cas contraire, les personnes souhaitant s'inscrire sont invitées à fournir ces informations avant d'être inscrites. Nous validons manuellement les demandes pour éviter que les trolls ne s'infiltrerent sur la liste.

d/ Communication externe

Plusieurs canaux de communication sont utilisés pour diffuser nos prises de position :

- Forte de plus de 5000 abonné·es, la liste de diffusion de l'ANCMSP est le principal outil de communication du Bureau.
- Le Bureau publie régulièrement du contenu sur les réseaux sociaux. La [page Facebook de l'ANCMSP](#) compte désormais 924 "J'aime" et 1045 abonné·es, et le [compte Twitter](#) 1307 abonné·es.
- Le [site internet](#) est régulièrement alimenté et mis à jour. Les rapports fournis par *Google Search* indiquent qu'au cours des 12 derniers mois, notre site a été visité 31 400 fois via un lien fourni par le moteur de recherche de *Google* (les cinq pages les plus visitées ces 12 derniers mois via *Google* étant "[la galère du vacataire](#)", la page d'accueil du site, le [guide sur le chômage](#), le [suivi des recrutements MCF 2021](#), et celle sur la [prime d'activité](#)).
- Lorsque nous le jugeons utile, nous envoyons nos communiqués et ou documents à la presse. Cette année, nous avons eu deux bons contacts avec le magazine en ligne "Campus Matin", qui a relayé notre [rapport sur la situation des vacataires](#) et nous a interrogé pour dresser un [tableau de la précarité](#) dans l'ESR.
- Le Bureau de l'ANCMSP n'utilise qu'avec parcimonie les tribunes, pétitions, motions, estimant que celles-ci peuvent contribuer à rendre visibles des positions, [mais ne font trembler personne à Bercy ou Descartes](#) voire tendent parfois à relever de [l'esbroufe militante](#). Nous avons néanmoins cosigné avec d'autres collectifs doctorants une [tribune sur la prolongation des contrats doctoraux](#) le 29 avril 2021 ; [une tribune dénonçant les propos de F. Vidal](#) sur "l'islamo-gauchisme" à l'université avec l'AFS, l'ASES, l'APSES, et l'AECSP le 25 février 2021 ; [une pétition](#) demandant la démission de F. Vidal suite à ses propos sur "l'islamo-gauchisme", qui s'avère toutefois un échec, les membres d'"Université Ouverte" ayant préféré faire cavaliers seuls et lancer [leur propre pétition](#) pendant que nous cherchions à agréger des signatures collectives.
- Enfin, le [blog Academia](#) (principalement tenu par des titulaires), qui dispose d'une audience large dans l'ESR, relaie régulièrement nos communiqués.



Bilan financier

Août 2020 - Juillet 2021

1. Bilan chiffré

Solde compte-courant

- o Juin 2021 : En attente*
- o Juillet 2020 : 5963 €

Dépenses

	2020-2021
Frais Postaux	0
Frais Bancaires	37,80 (Cotisation Adispo Asso Integral) + 7,50 x 4 (FRAIS DE RELEVÉ DE COMPTE trimestriel)
Site Ouvaton	80,16 (Novembre 2020)
Adhésion	30 (CJC)
Pot Ag ou réunion	Covid aucun frais de réunion
Frais internes	Don de 150 euros pour la cagnotte de soutien organisée par le Collectif Marcel Mauss. (À destination d'un doctorant étranger inscrit en sociologie et docteur de l'Université de Bordeaux qui avait reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et avait été licencié par la suite).

*La personne de contact pour la banque reste un ancien trésorier, et la situation sanitaire a rendu impossible de faire les démarches qui devaient être réalisées en présence. La transmission se fera au· à la nouveau·elle trésorier·e.

Recettes : Toujours importantes pour peu de dépenses. Il s'agirait de profiter de cette manne financière. Il y a la possibilité de faire davantage de dons, ou d'utiliser la trésorerie pour une action en justice (sur les droits des vacataires) ou des conseils juridiques.

À titre indicatif l'évolution de la trésorerie depuis 2007 :

2007 : 882 €
2009 : 2634 €
2010 : 4865 €
2011 : 6454,96 €
2012 : 6393,93 €
2013 : 4123,59 €
2014 : 3550.68 €
2015 : 3848€
2016 : 3298€
Juillet 2017 : 2431€
Juillet 2018 : 4937€
Juin 2019 : 4207€
Juillet 2020 : 5963 €
Juin 2021 : En attente

2. Les adhérent-es :

Nombre d'adhérent-es à jour de leur cotisation au 23 Juin 2021 : 153 adhérent-es (sans compter deux doublons). Ce chiffre est en réalité en trompe l'œil et en dessous des années précédentes : autour de 75 adhérent-es depuis la dernière AG contre 99 pour l'année 2019-2020.

Pour rappel : l'Assemblée générale de l'ANCMSP tenue en juillet 2020 avait voté l'alignement de la durée d'adhésion sur l'année universitaire (et non plus sur l'année civile). Pour faciliter la transition, l'AG avait décidé, dans ce contexte, de prolonger les adhésions survenues entre le 1er janvier 2020 et le 31 août 2020 jusqu'au 31 août 2021. Ceci peut expliquer le nombre un peu plus bas d'adhésions en 2020-2021.

Aujourd'hui nous avons donc à jour de cotisations :

- doctorant-es/docteur-es non financé-es : 47 (à 10 euros)
- doctorant-es/docteur-es financé-es : 71 (à 20 euros)
- titulaires : 35 (à 40 euros)

Le passage à HelloAsso a facilité la tenue de la comptabilité. En tout, 3330 euros sont rentrés depuis le 11 février 2020, date de son lancement.